

S.E. Monsieur Modibo Sidibé
Premier Ministre
République du Mali

Berlin, le 29 avril 2010

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Excellence,

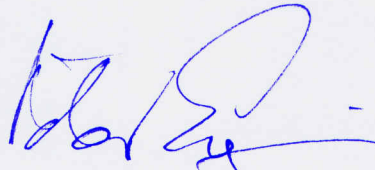
Le Conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) s'est réuni les 15 et 16 avril 2010 pour examiner la demande d'extension de l'échéance de Validation du 9 mars 2010 déposée par le Mali.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'administration a décidé d'accorder au Mali une extension de l'échéance de Validation jusqu'au 9 septembre 2010, date à laquelle un rapport final de Validation approuvé par le groupe multipartite devra être remis au Conseil d'administration. Compte tenu de notre expérience quant au temps nécessaire pour achever la Validation dans d'autres pays, le Conseil d'administration recommande vivement au Mali de remettre au moins un avant-projet de rapport de Validation avant le 9 juin 2010. Le Conseil d'administration accueille favorablement toute remise qui aurait lieu plus tôt. Si le rapport final de Validation est remis avant le 9 juillet 2010, le Conseil d'administration disposera de suffisamment de temps pour l'examiner et s'assurera qu'une décision concernant le statut du Mali soit prise lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration en octobre 2010.

Lors des délibérations, le Conseil d'administration a appliqué les Règles de l'ITIE, selon lesquelles une extension de l'échéance de Validation n'est permise qu'en cas de circonstances exceptionnelles et imprévisibles (contraintes échappant au contrôle du Pays Candidat). En étudiant la situation du Mali pour décider d'accorder une extension de l'échéance de Validation, le Conseil d'administration a examiné minutieusement la demande d'extension du Mali datée du 3 mars 2010 et a pris en considération d'autres informations fournies par le Secrétariat international de l'ITIE. Dans le cas du Mali, le Conseil d'administration a considéré que les retards répétés pour obtenir le financement par les bailleurs pendant une période de près de deux ans avaient sévèrement entravé la mise en œuvre de l'ITIE et constituaient des circonstances exceptionnelles et imprévisibles, échappant au contrôle du pays au sens des Règles de l'ITIE.

Cette extension de l'échéance de Validation est conditionnée à la réception d'un courrier de votre gouvernement confirmant l'acceptation de la décision du Conseil d'administration et les conditions de l'extension telles qu'exposées ci-dessus. Veuillez noter qu'en considération de la volonté du Conseil d'administration de rendre ses décisions en toute transparence, je me permettrai de rendre publiques la présente lettre ainsi que la réponse de votre gouvernement. Par ailleurs, je vous demande respectueusement de bien vouloir transmettre la présente lettre aux membres du groupe multipartite dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.



Dr. Peter Eigen
Président de l'ITIE

Copie : S.E. Monsieur Abou Bakar Traoré, Ministre des Mines
Monsieur Djibouroula Togola, Secrétaire Permanent de l'ITIE Mali